



MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général

Paris La Défense, le 31 juillet 2020

*Service du pilotage et de l'évolution des services
Sous-direction de l'innovation pédagogique et
collaborative (IPEC)*

Nos réf. : CB-2020-03

Affaire suivie par : Christian Bourrand

Tél. : 01 40 81 95 61

**Courriel : christian.bourrand@developpement-
durable.gouv.fr**

Objet : Consultation concernant l'animation d'une demi-journée de colloque sur le thème des « solutions fondées sur la nature », ainsi que l'aide à la conception du programme, à la sollicitation des intervenants et à la préparation de leurs interventions, et la réalisation d'un document de synthèse du colloque.

Contexte et enjeux

L'IPEC, sous-direction de l'innovation pédagogique et collaborative - qui a succédé à l'IFORE (depuis le 01/01/2020) - au sein du Service de pilotage et de l'évolution des services (SPES) a notamment pour mission d'accompagner les transformations (cultures, postures, modes d'action) en faveur de la transition écologique, auprès d'un public d'agents de l'État et des collectivités, mais qui peut être aussi, selon la thématique, plus élargi (comme ce sera le cas en l'occurrence).

La valeur ajoutée de l'IPEC est en effet d'offrir un espace d'inspiration et de ressourcement pour transformer l'action publique au service de la transition écologique, en donnant des clés aux individus et aux collectifs pour comprendre et agir, en favorisant l'expérimentation de nouveaux modes d'action. Le colloque faisant l'objet de la présente consultation en constituera une mise en pratique, sur le thème des « solutions fondées sur la nature », dont le développement apparaît de plus en plus nécessaire et urgent face aux principaux risques majeurs, notamment le changement climatique, l'érosion de la biodiversité, et les graves conséquences sanitaires qui en découlent, que nous confirme la crise actuelle du COVID 19.

L'importance des Solutions Fondées sur la Nature (SFN), dont le concept a émergé sous l'impulsion de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) a été reconnu au niveau international à l'issue de la COP21, dans l'atteinte des objectifs du développement durable, et notamment pour l'adaptation au changement climatique (dont l'efficacité a été confirmée par de récents travaux de recherche), et la protection de la Biodiversité (les SFN ont été promues par le Plan Biodiversité de 2018). Mais ces actions, qui s'appuient sur les écosystèmes, concernent aussi directement la santé, la gestion des risques naturels, l'accès à l'eau, la sécurité alimentaire...

Le concept des SFN est donc relativement récent, mais apparaît de plus en plus promis à un grand avenir. Face aux défis majeurs auxquels nous sommes confrontés, il ne s'agit plus seulement de protéger la nature, mais d'agir *avec* elle, voire *par* elle, de s'en faire une alliée. Les enjeux sont donc non seulement écologiques et sanitaires, mais aussi économiques. C'est ainsi que cette nouvelle forme de croissance économique verte sera au cœur du programme de la prochaine COP 15 sur la Biodiversité (du 17 au 30 mai 2021 à Kunming en Chine).

Le récent rapport sur les risques mondiaux du Forum économique mondial a placé la perte de biodiversité au 2^e rang des risques les plus importants, et au 3^e rang des risques les plus probables pour la prochaine décennie. La nécessité d'infléchir les liens entre l'économie mondiale et la biodiversité apparaît de plus en plus évidente, et donc d'étendre, et de renforcer, les Solutions Fondées sur la Nature.

Enfin, l'actuelle pandémie mondiale du COVID 19 n'a fait que renforcer ce constat. Le comité français de l'UICN appelle à considérer cette crise (qui pourrait en prélude bien d'autres), comme un signal d'alarme, en alertant sur ses origines, qui résident dans les pressions humaines sur la nature. Ainsi, le trafic pratiqué sur des animaux sauvages « exotiques » (tel le Pangolin), encouragé par le non-respect de l'annexe 1 de la convention de Washington interdisant le commerce international des espèces menacées de la Liste rouge de l'UICN, a favorisé la diffusion de virus chez l'homme. La transmission de virus d'origine animale, qui n'auraient jamais dû atteindre l'homme, hors de leurs zones d'origine, a été aussi favorisée par les destructions des habitats naturels. Outre les diminutions de distances, celles-ci ont aussi perturbé l'équilibre dynamique des écosystèmes qui régulaient les agents pathogènes potentiellement dangereux pour l'homme. Contre ces déséquilibres écologiques induits par l'activité humaine, il est très important que la nature puisse retrouver une résilience qui est aussi indispensable à notre santé.

Après la tenue des travaux de l'IPBES (Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services), Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques, tenue à Paris (UNESCO) début 2019, dont le rapport confirmait, et précisait, l'état alarmant de l'érosion de la biodiversité, le deuxième grand événement mondial en ce domaine - avant la COP 15 (15^e Conférence plénière de la Convention pour la diversité biologique) - qui se tiendra en Chine en mai 2021, sera le prochain Congrès mondial de la nature (initialement prévu du 11 au 19 juin 2020), organisé par l'UICN, et qui se tiendra donc à nouveau en France : à Marseille. L'UICN a dû prendre la décision, en accord avec le gouvernement français, d'en décaler la tenue aux nouvelles dates du 7 au 15 janvier 2021, précisément à cause de la pandémie mondiale.

La France est donc particulièrement concernée par ce calendrier mondial, et ses instances y jouent un rôle important, qui est d'une grande actualité. Ainsi l'UICN vient de lancer, en juillet 2020, avec le soutien financier de l'Agence Française de Développement (AFD), le Standard mondial des Solutions fondées sur la Nature. Les Solutions Fondées sur la Nature sont, en effet, encore trop peu ou trop mal exploitées. Or il est apparu que c'était principalement à cause de l'absence d'un cadre normatif susceptible d'harmoniser les pratiques et de fournir un dispositif d'évaluation destiné aux investisseurs.

L'actualité des Solutions Fondées sur la Nature est donc particulièrement forte. L'objectif du colloque faisant l'objet de la présente consultation, dont la date est prévue en décembre prochain (7 ou 14/12/2020, donc environ un mois avant la tenue du Congrès mondial de la nature), sera, à partir du bilan actuel et des nouvelles perspectives ouvertes, de resituer la France par rapport à ces grands enjeux internationaux, pour examiner quelles actions fondées sur ces SFN pourraient être mises en œuvre ou encouragées.

I - Cahier des charges

1 - Objet de la consultation

La présente consultation concerne l'animation d'une demi-journée de colloque sur le thème des « solutions fondées sur la nature », l'aide à la conception du programme, à la sollicitation des intervenants et à la préparation de leurs interventions, et la réalisation d'un document de synthèse du colloque.

2 - Prestation attendue

La prestation comprendra :

- un appui à la conception du programme,
- des travaux d'échange (téléphone, courriel, et réunions) et de réflexion pour le choix des sujets et des intervenants, et l'organisation du déroulement,
- la participation à des réunions préparatoires (en présentiel si possible, sinon en mode distanciel),
- une aide à la sollicitation des intervenants, et à la préparation de leurs interventions,
- une proposition de déroulé de la demi-journée,
- l'animation de la demi-journée de colloque,
- la couverture photo, pour illustrations du document de synthèse, et couverture de l'événement (intégralité du reportage fourni, droits cédés pour tous usages),
- la conception du document de synthèse : proposition d'un sommaire, d'un déroulé et d'un concept graphique,
- la rédaction et réalisation du document, remis sous forme de fichiers PDF.

Le colloque aura lieu dans le grand amphithéâtre de la Tour Sequoia (du MTE), à La Défense, qui a été réservé, à cet effet, à la date du 7 décembre 2020 (ou, en option : le 14/12/20).

En fonction de la situation sanitaire, deux options seront alors envisageables :

- colloque tenu en présence d'un public (réduit à 70 personnes max),
- ou colloque sans public présent, mais retransmis en direct sur internet. Les différents intervenants seront bien, quant à eux, réunis sur un même plateau (ce qui permettra de meilleurs échanges et tables rondes), et les personnes qui les suivront à distance auront la possibilité de leur transmettre des questions (par chat, ou courriel, selon le mode opératoire précis, à préciser).

L'amphithéâtre réservé est en effet équipé d'une régie audio-visuelle, permettant de filmer les interventions et de les diffuser en direct par internet (ainsi que de les mettre en ligne *a posteriori* sur notre site).

La prestation de l'animateur sera donc quasi identique dans les deux cas, à l'exception du traitement des questions posées par le public, en présentiel ou par chat (dans ce dernier cas, le chef de projet IPEC aidera l'animateur, en opérant un tri et une synthèse de ces « chat »).

3 - Public cible

Tous publics concernés : agents des ministères (MTE, Agriculture, Défense, Culture ...), OFB, collectivités territoriales, scientifiques, aménageurs, philosophes, agriculteurs, jardiniers, associations, élus,... mais aussi simples citoyens intéressés, acteurs «de terrain».

4 – Livrable attendu

Le candidat retenu réalisera les prestations précisées dans le cahier des charges, avec, comme livrable, le document de synthèse du colloque, tel que précisé ci-dessus.

5 – Délai d'exécution

La date prévisionnelle du colloque est fixée au 7 décembre 2020 (ou sinon au 14/12/20).

Les prestations prévues en amont devront donc être réalisées dans des délais compatibles avec la tenue de cette date (soit un début d'exécution des premières prestations listées ci-dessus environ trois mois avant, c'est-à-dire dès le mois de septembre).

II - Règles de la consultation

1 - Liste des documents à présenter par les candidats :

- a) la proposition d'intervention (contenu, méthodes, outils) avec le calendrier prévisionnel, comprenant une ébauche sommaire de déroulé de programme (thématiques, typologie d'intervenants envisagés, fil conducteur) ;
- b) la présentation de la structure et des intervenants ;
- c) la décomposition des prix (HT, TVA et TTC en euros) en détaillant les différents aspects de la prestation :
 - les travaux d'assistance à la conception du programme, et des relations et prestations avec les intervenants détaillées dans le cahier des charges ci-dessus (temps passé et coût),
 - l'animation du colloque,
 - la couverture photo de l'événement,
 - les frais de déplacements, d'hébergement et de restauration éventuels,
 - le coût du document de synthèse du colloque (conception, rédaction, réalisation et livraison, tel que précisé dans le cahier des charges ci-dessus).

2 – Critères de jugement des offres

- la qualité et la pertinence de la proposition d'intervention sur les documents demandés au 1a
- les références jugées sur les documents demandés au 1b
- la méthodologie jugée sur le document demandé au 1a
- le prix jugé sur le document demandé au 1c

3 - Conditions d'exécution des prestations

La prestation fera l'objet d'un contrat signé entre l'IPEC et le(la) candidat(e) retenu(e). Les prestations et livrables attendus, les conditions financières et les délais d'exécution seront précisés dans le contrat.

4 - Délai de réponse

Ces propositions seront envoyées, au plus tard le mardi 15 septembre 2020 à 16h00 par courrier électronique à l'adresse suivante :

marches.ipecc.spes.sg@developpement-durable.gouv.fr

Un accusé réception sera adressé en retour par courriel à l'adresse de l'expéditeur.